

## Le Point

Le Point.fr, no. 202006

Mon petit droit m'a dit, mercredi 24 juin 2020 1169 mots

### Avocats « post-Covid-19 » : comment les cabinets rebondissent

Par Laurence Neuer

**PALMARÈS DES AVOCATS. La crise rebat les cartes du barreau : entrepreneurs, partenaires..., les robes noires s'adaptent à la nouvelle donne.**

« La crise a fait exploser les besoins de droit. Pour les cabinets qui sauront les identifier, ce sera comme découvrir un puits de pétrole au fond de leur jardin. » Thierry Wickers est un incorrigible optimiste. Sans nier les inquiétudes d'une partie de la profession, et, en particulier, de celle dont le malaise s'est exprimé au moment de la réforme des retraites, l'ancien bâtonnier de Bordeaux assure que cet événement sans précédent rebat les cartes du barreau et ouvre de nouveaux horizons aux robes noires. « Deux types de structures vont monter en puissance : les cabinets de niche en fiscalité, droit social, restructuring..., offrant des prestations à forte valeur ajoutée, et les avocats « entrepreneurs » qui proposent des solutions « clé en main » à bas coût, comme cette plateforme numérique pour le traitement des infractions aux règles du confinement », augure l'auteur de LaGrande Transformation des avocats.

EXCLUSIF. Découvrez notre palmarès des avocats grâce au moteur de recherche

#### Avocat augmenté

Il y aura un « avant » et un « après » la crise, et parmi les quelque 70 000 professionnels exerçant dans une vingtaine de spécialités, beaucoup pensent, comme Churchill, que « les difficultés maîtrisées sont des opportunités gagnées ». Pour l'heure, répondre aux questions inédites auxquelles les entreprises sont confrontées dans l'espace contraint de la crise est un défi de chaque instant. « Nos clients attendent de nous une plus grande réactivité, ce qui nous engage à nous inscrire encore davantage à leurs côtés comme un partenaire stratégique et à anticiper les évolutions de leurs marchés. Les outils numériques nous font gagner du temps, et, en cela, la crise est un fort accélérateur de l'avènement de l'avocat augmenté », observe Nicolas Demigneux, avocat associé du cabinet Stephenson Harwood.

[GRAPHIQUE](#) Avocats © Tartrai pour « Le Point »

Lire aussi Coronavirus : les entreprises peuvent-elles invoquer la force majeure ?

De fait, dès le 17 mars, les blouses blanches du barreau enchaînent les réunions en visioconférence, les data rooms virtuelles\* et cessions d'entreprises sans rendez-vous physique. Les secouristes des familles en crise multiplient les médiations par écrans interposés. Placés au pied du mur, les dinosaures du barreau ont entamé à marche forcée leur virage numérique au travers des plateformes de téléconsultations, des podcasts et webinaires, propulseurs de popularité. « N'importe quel avocat peut devenir expert d'un sujet en partageant son expérience dans de courtes vidéos, billets de blog, etc. Parfois, il est même le seul expert identifié, indexé par Google ou YouTube », note Jean-Marie Valentin, président de Legal Cluster, éditeur de solutions technologiques pour les professionnels du droit.

#### Paquet-cadeau

Avec le Covid-19, les avocats sont entrés de plain-pied dans l'ère Netflix. D'après un sondage Ifop pour la legaltech Doctrine, plus de 70 % d'entre eux estiment que la crise sanitaire va modifier durablement les conditions d'exercice de leur métier. À commencer par la manière de se rendre indispensable dans un contexte de concurrence accrue des legaltech et des autres professions du droit. Fini les ballets juridiques pontifiants des jours normaux, place au pragmatisme des temps fragiles. « Un e-mail avec les quatre bons réflexes à adopter face à une situation complexe est bien plus efficace qu'une consultation de 15 pages », relève Alexis Deborde, qui accompagne les cabinets dans leur transformation numérique. « L'avocat doit raisonner en offres de service et en paquet-cadeau. Par exemple, fournir à un dirigeant d'entreprise un outil

qui lui permettra de créer des projets d'accords collectifs puis de les négocier avec les représentants du personnel sur des questions telles que le télétravail, la baisse des salaires en période de crise, etc. »

### Négociation raisonnée

L'agilité attendue des experts de l'art oratoire contraste avec la lenteur historique d'une justice successivement touchée par les grèves et le confinement. Les audiences judiciaires sans robe sur Zoom ne sont pas pour demain et il va falloir faire avec. Ou plutôt sans. « Si la file d'attente à l'entrée du tribunal est trop longue, les justiciables se tourneront davantage vers les modes alternatifs de règlement des conflits, comme la médiation, la conciliation ou l'arbitrage. Quitter le cocon du système judiciaire signifie pour les avocats étendre leur marché », prédit Me Wickers. Et la crise leur offre un puissant levier pour rebondir : elle a engendré un torrent de conflits tout en accélérant le mouvement, inéluctable, de privatisation du règlement des litiges. Elle a démontré qu'un monde sans procès était possible, voire souhaitable, plébiscité par les magistrats eux-mêmes. « Il faut développer les nouvelles voies de règlement des litiges qui permettent aux parties d'être actrices de leur affaire dans la recherche d'une solution négociée », prêche la première magistrate de France, Chantal Arrens, dans une tribune publiée en mai dernier dans Le Point.

Lire aussi StopCovid : pourquoi les juristes n'en veulent pas

Les guerres de position font progressivement place à la « négociation raisonnée », cette méthode « gagnant-gagnant » née à Harvard et inspirée des arts martiaux, à laquelle se forment les robes noires. L'objectif est de bâtir une solution sur mesure en se libérant du cadre de la loi (hormis ses règles impératives), et sans se demander qui a tort et qui a raison. « On examine toutes les options possibles, même les plus farfelues, de façon à élargir le spectre des solutions. Dans un divorce, par exemple, au lieu d'un capital de prestation compensatoire que l'ex-mari serait condamné à verser par un juge aux affaires familiales, les parties conviennent de laisser à son ex-femme les revenus locatifs d'un appartement », développe Anne-Marion De Cayeux, avocat et médiateur en droit de la famille.

### Révolution copernicienne

Le regard extérieur de l'avocat sur les termes du conflit et sa connaissance intime de la procédure judiciaire lui donnent toute légitimité pour jouer un rôle actif dans la conduite du processus amiable. C'est aussi pour lui l'occasion de s'affranchir de l'image mercantiliste qui lui colle à la robe. « Les avocats seront moins perçus comme des générateurs de coûts que comme les bâtisseurs de solutions, admet Christophe Lapp, avocat associé du cabinet Altana. La crise donne ainsi à tous ceux qui ne vivent que du contentieux l'occasion d'investir ces méthodes, bref, de faire leur révolution copernicienne. » Et, pourquoi pas, de transformer la distance sociale et les gestes barrières en affinités juridiques. « Le droit est un outil du vivre ensemble. C'est le vêtement des relations sociales qu'il sécurise. Et son principal acteur, présent à tous les stades de la vie quotidienne, c'est l'avocat », rappelle le directeur de l'École de formation du barreau (EFB), Pierre Berlioz.

Reste, pour le Cicéron du XXI<sup>e</sup> siècle, à réussir ce rendez-vous avec l'Histoire. À l'heure où convergent la crise sanitaire, la crise économique et la crise de confiance, l'avocat peut au-delà de sa mission inoxydable de défenseur des libertés, s'affirmer comme l'un des dépositaires légitimes de la justice au sens le plus noble du terme. Un rôle cardinal que le président du tribunal judiciaire de Paris, Stéphane Noël, a tenu à saluer lors de la rentrée solennelle en janvier 2020 : « La justice sans les juges, c'est la barbarie. Mais la justice sans les avocats, c'est la tyrannie. »

[Cet article est paru dans Le Point.fr](#)